



Bulletin de l'ASL de "La Clairière"

N°23- décembre 2019

Joyeuses fêtes à tous



Édito

Le mot du président

Les fêtes de Noël et du jour de l'An approchent et ce sera un moment bien mérité pour souffler et se retrouver avec ceux qui nous sont chers.

Les nouveaux membres élus ont rejoint le bureau ; ils ont pris leur charge avec enthousiasme et efficacité et je les remercie au nom de tous les habitants de notre quartier. Je n'insisterai jamais assez sur le caractère bénévole de leur mandat et sur leur investissement au service de nous tous, résidents de La Clairière (propriétaires comme locataires). Le bénévolat et la disponibilité des membres du bureau permet de vous offrir un appel de charges annuelles très modique au regard de l'étendue de notre résidence et du nombre de maisons.

Des postes sont en renouvellement cette année et je vous invite à nous rejoindre pour contribuer à votre mesure, à pérenniser ce qui fait l'âme de notre ASL depuis 30 ans.

Participer, chacun à sa mesure, locataire ou propriétaire, à la vie de notre quartier, c'est donner une âme à notre lieu de vie, là où nous nous croisons, et là où nos enfants rencontrent leurs copains et copines de classe. Des amitiés fortes se créent. Donnons-nous des occasions de tous nous retrouver pour partager des moments d'amitiés.

À l'aube de l'année 2020, recevez tous nos vœux pour faire le plein de moments de joie et de paix.

Président de l'ASL : Alain Faubeau – **Trésorerie :** Roselyne Boucher – **Secrétariat :** Marie-Françoise Leudet

Architecture : Jean-Luc Guyot, Pascal Maciejewski & Danièle Lavolé — **Espaces verts :** Corinne Hascoët & Aliette Baud – **Éclairage – voirie – travaux divers :** Éric Descorps-Declère, Martial Chevreuil, Jean-Luc Guyot & Pascal Maciejewski – **Cahier des charges (évolution) :** Marie-Françoise Leudet, Aurélie Grillet et Danièle Lavolé – **Gazette et site web :** Marie-Françoise Leudet

SOMMAIRE

LA PROCHAINE AGO

- Et si vous rejoigniez le bureau

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

VOUS ETES LOCATAIRES ?

VIE DE L'ASL

- Des suggestions ?
- Enedis
- Vide garage d'octobre
- Zone de rencontre

QUOI DE NEUF ?

- Le terre-plein de l'allée principale
- Les fissures reconnues
- Parking
- Marquage au sol

CADRE DE VIE :

- Entretien
- Des projets de modification : rappel

BIENTOT L'HIVER

AGO

Notez ce rendez-vous important :
Prochaine Assemblée Générale
Ordinaire :

Vendredi 6 mars 2020

20h

Grand salon du Château de Belleville

Réservez votre soirée !

Vous ne manquerez pas de remarquer le changement de jour. Espérant vous voir plus nombreux qu'en milieu de semaine, nous avons fixé la date de l'assemblée un vendredi. L'AGO est l'occasion d'intervenir sur la gestion de notre résidence.

Si vous ne pouvez vraiment pas vous libérer ce jour-là, pensez à donner votre pouvoir à un

voisin ou à un membre du bureau, c'est pour nous, le signe de l'intérêt que vous portez à la vie de la résidence et au travail du bureau et c'est pour vous, la meilleure occasion d'exprimer vos souhaits et donner votre avis.

ET SI VOUS REJOIGNIEZ LE BUREAU ?

L'Association Syndicale est administrée par un syndicat de trois membres au moins et de onze membres au plus, élus en Assemblée Générale.

Onze postes sont prévus dans les statuts : deux syndics quittent le bureau, deux postes sont donc à pourvoir. Rappelons que les syndics sont bénévoles mais si vous voulez en savoir plus sur ce à quoi vous vous engageriez, n'hésitez pas à nous contacter et à venir en discuter avec nous.

Voilà l'occasion de donner de nouvelles idées !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour ne pas manquer à la tradition, nous souhaitons la bienvenue aux douze familles qui, cette année, sont venues rejoindre notre allée.

Nous envoyons par courriel les convocations, les procès-verbaux et les appels de charges mais aussi diverses informations qui peuvent être utiles comme les opérations groupées, aussi souhaitons-nous avoir les adresses électroniques des nouveaux-venus.

Si ce n'est pas déjà fait, il suffit d'envoyer un courriel à la secrétaire/webmaster à l'adresse webmaster@asllaclairiere.fr

VOUS ETES LOCATAIRES ?

Nous ne détenons les adresses électroniques que des propriétaires mais peut-être seriez-vous intéressés en tant que locataires, par certaines informations concernant la vie de notre résidence (opérations groupées, réunions festives, avis divers.)

Si vous voulez recevoir ces messages, ou nous faire part de vos idées, propositions, observations, envoyez votre adresse mail à la secrétaire : webmaster@asllaclairiere.fr. Indiquez le numéro de votre maison et précisez que vous êtes locataire.

Connaissez-vous l'existence de notre site web ? www.asllaclairiere.fr Peut-être pourriez-vous y faire un petit tour.

VIE DE L'ASL

POURQUOI NE PAS FAIRE DES SUGGESTIONS ?

Sans nécessairement faire partie du bureau, vous pouvez participer à la vie de la Clairière, en nous suggérant telle ou telle amélioration, en nous donnant votre avis sur telle ou telle règle du cahier des charges que vous voudriez voir évoluer. Pour cela, il suffit d'envoyer un message sur l'adresse webmaster.

ENEDIS

L'année 2019 a été marquée par les travaux Enedis : creusement de tranchées, changement d'équipements de deux transformateurs, remplacement de la casemate du poste MERLIN en bordure de forêt... Celui-ci a échangé son nom de magicien de la légende arthurienne pour celui, plus commun, d'OISEAU.

Tout a été terminé au printemps avec dans l'ensemble un travail soigné.

Mais le transformateur OISEAU s'est avéré trop bruyant ; après plusieurs expertises, le problème va être résolu : il sera remplacé par un nouveau transformateur silencieux, l'opération est programmée le 7 janvier 2020.

Il y aura bien sûr une coupure d'électricité ce jour-là ; dès que nous en connaissons le créneau horaire, nous enverrons un message aux personnes reliées à ce poste.

LE VIDE GARAGE D'OCTOBRE

Créer des moments de convivialité, c'est un des souhaits du bureau, mais comment renouveler les idées ? L'apéritif de juin dernier a réuni peu d'entre nous, que pourrions-nous organiser d'autre ? Une proposition a jailli au vu des nombreuses brocantes qui se sont déroulées au printemps dans les autres allées de Chevry : pourquoi ne pas organiser un vide garage à la Clairière ?

« Vide garage »... pour laisser de la place aux voitures, c'était un clin d'œil.

Pour pouvoir l'organiser avant les mauvais jours, il fallait faire vite, et, après une brève consultation, la date du 13 octobre a été fixée.

Le principe en était simple : mettre dans le garage ou devant sa maison les objets destinés à la brocante et signaler la maison participante par des ballons.

Pour répondre aux inquiétudes de quelques-uns d'entre vous, sur d'éventuelles perturbations dans leur allée, des cônes ont été mis à disposition pour empêcher, temporairement, leur accès par des véhicules extérieurs. Des rondes par les membres du bureau ont été mises en place pour s'assurer que tout se passait bien.

Une trentaine de maisons ont participé à cette opération, et tous les participants ont apprécié l'esprit de courtoisie dans lequel elle s'est déroulée, d'autres ont regretté de n'avoir pas eu le temps de s'y préparer, et nous espérons que ceux qui craignaient des perturbations ont été rassurés.



Des responsables d'autres ASL de Chevry ont été séduits par l'événement et ont demandé des renseignements sur l'organisation à mettre en place pour le reproduire dans leur quartier.

La question de poursuivre cette initiative fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine AGO.

ZONE DE RENCONTRE



Plusieurs de ces petits panneaux et marquages au sol ont fleuri dans Gif jusqu'à l'entrée de notre résidence. Dans notre allée, la limitation était déjà de 20 km/heure mais ce panneau en dit plus : « Une zone de rencontre est une rue ou un ensemble de rues où les piétons sont totalement prioritaires, c'est-à-dire qu'ils peuvent cheminer sur la chaussée : ils ne sont pas tenus de marcher sur les trottoirs. Les véhicules y ont toutefois accès mais à une vitesse inférieure à 20 km/h » (Sécurité routière). Les enfants peuvent donc jouer sur la chaussée, mais gardons toutefois à l'esprit que les limitations sont rarement respectées ! Même dans leurs droits, il ne faudrait pas qu'ils soient victimes d'un accident. Un blessé dans son droit reste un blessé.

QUOI DE NEUF ?

LE TERRE-PLEIN DE L'ENTREE PRINCIPALE

L'entrée principale a changé d'aspect et a pris un vrai coup de jeunesse. Son terre-plein a été complètement rénové au printemps : palmiers, plantes ornementales avec des graminées, plantes vivaces pour donner un peu de couleurs, l'effet est réussi.



Mais l'été s'annonçait caniculaire et il était indispensable d'arroser quotidiennement sous peine de perdre les plantations. Les membres du bureau se sont organisés et se sont transformés en jardiniers arroseurs. Le terre-plein n'a souffert ni de la chaleur ni de la sécheresse et il peut continuer à accueillir les visiteurs.

DES FISSURES ?

Cet été nous avons reçu l'arrêté déclarant Gif-sur-Yvette en état de catastrophe naturelle à la suite des mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse de 2018. Nous vous l'avons immédiatement transmis par mail et les propriétaires qui avaient constaté des fissures sur leurs murs ou sur leur sol ont ainsi pu contacter leur assurance. Le délai était court entre la réception de l'arrêté et la date limite de déclaration mais telle est la loi.

PARKING

À la suite de l'intrusion des gens du voyage sur le terrain de base-ball cet été, la mairie a sécurisé l'accès pour empêcher les caravanes de passer : la barrière dont seul le club avait la clé ne les avait en effet pas arrêtés.

Dans la logique de cette remise en état, le parking lui-même a été réhabilité, aplani et gravillonné : il est maintenant ouvert à tous. Les arbres avaient été élagués pour laisser plus d'espace.



Ce parking est donc redevenu ce qu'il était au départ, un parking public. Profitons-en pour demander à nos invités de s'y garer, il ne leur faudra faire que quelques pas pour arriver chez vous. Il a pour vocation de permettre à nos visiteurs de trouver un endroit convenable où se garer.

MARQUAGE AU SOL

Vous êtes peut-être étonnés de voir que la réfection du marquage au sol, en particulier les passages piétons, annoncée depuis déjà fort longtemps n'est toujours pas réalisée.

Cette opération doit être menée conjointement avec la ville dont dépend la rocade ce qui nous contraint à utiliser l'entreprise agréée par les services techniques. Pour bien fixer notre demande, nous avons, courant septembre, refait un tour de la Clairière avec le chef des travaux de ladite entreprise mais malgré nos multiples relances, nous sommes toujours en attente des devis demandés (un devis pour notre allée et un devis pour la mairie).

Nous avons fait les démarches auprès des services techniques pour demander au prestataire de voirie de fournir une date de chantier.

Nous poursuivons nos actions et comptons bien obtenir que ces travaux se fassent dans les meilleurs délais. Vous en serez informés dès que possible.

CADRE DE VIE

L'ENTRETIEN DES MAISONS

Toits moussus ou devenus grisâtres, pignons rougis par les algues sont de moins en moins nombreux – et nous nous en réjouissons – mais il en reste encore un certain nombre. Et les toits qui ont été nettoyés il y a quelques années, commencent à nouveau à noircir. Ces deux nettoyages sont nécessaires pour la maison elle-même comme pour l'harmonie dans la résidence.

Nous envisageons de vous proposer une opération groupée et avons pour cela contacté plusieurs entreprises qui offrent des prestations différentes, en termes de produit utilisé, de processus et de prix. Affaire à suivre !

DES PROJETS DE MODIFICATION ?

CECI EST UN RAPPEL !

Tout projet de modification doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la commission d'architecture de Chevry 2 mais avant de déposer votre dossier auprès de celle-ci, il est nécessaire d'obtenir l'avis de l'ASL du quartier, autrement dit l'avis de l'ASL de la Clairière.

Afin d'obtenir cet avis, il suffit de nous transmettre la demande complétée le plus précisément possible à l'adresse dédiée à l'architecture architecture@asllaclairiere.fr. Le dossier sera étudié au cours de la réunion mensuelle la plus proche.

BIENTOT L'HIVER

Projetons-nous dans un cadre idéal : l'automne se terminant, les feuilles mortes ont été ramassées, pour éviter toute glissade inopinée, l'élagage des arbres trop hauts est programmé ou peut-être même effectué, avec ou sans l'opération groupée que nous avons proposée. Nous pouvons donc aborder l'hiver !

Et qui dit hiver, dit risque de neige et de verglas.

Pas d'inquiétude : la ville met du sel de déneigement à disposition de tous les Giffois au **parking des Bergeries**, à l'ancienne ferme près du château de Belleville, accessible par la rue de la ferme de Belleville (rond-point en face du collège des Goussons).

Mais ce ne sont pas les services techniques qui interviendront chez nous !

C'est en effet aux riverains qu'il appartient de déneiger devant chez eux et d'épandre du sel pour éviter la formation de verglas. Et dès -5°, le sel étant inopérant, il faut répandre du sable.

Peut-être avez-vous eu l'impression d'être isolés avec une rocade quasi impraticable. Et pourtant, pensez-vous, la rocade est rétrocédée à la mairie donc... les services techniques devraient intervenir. Oui mais... la règle veut que soient traités par ordre de priorité :

1. Les axes primaires : routes principales de transit traversant la commune.
2. Les axes secondaires reliant les quartiers, abords des gares RER, lycée, collèges et écoles.
3. Les voies tertiaires de quartier en fonction des possibilités. C'est notre cas ! nous ne sommes qu'en troisième position !